Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 septembre 2011 — n° 2011/96

Nombre de membres :
- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 19*

- *Date de la convocation : Le 8/09/2011*
- *Date d'affichage : Le 8/09/2011*

L'an deux mil onze le quatorze du mois de septembre à dix huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à St Martin-les-Eaux, dans la Salle Polyvalente, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
Mr Alain CALVET, Mr Marc CAURETTE, Mr Robert ROSA Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mr Charles ROUESNE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Michel JACOD, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Melle Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Michel GRENET, Mr Michel FOUQUE Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Guy CAMMAN, Jean Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCI, Délégué de VILLEMUS,
Mme Viviane LUC, Déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Madame Michèle CROUHY

OBJET : CRECHE INTERCOMMUNALE DE VIREBOIS A MANE
Signature des marchés

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
15 SEP. 2011
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT l'appel d'offre du 15 juin 2011.
CONSIDERANT le résultat de cette consultation dans le cadre du MArché à Procédure Adaptée.
CONSIDERANT le classement des offres.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

AUTORISE la signature des marchés avec les entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Montant HT
Lot n°1 – Terrassement - VRD	Ets ABRACHY	123 387,20 €
Lot n°2 – Maçonnerie – Gros Oeuvre	Ets AGACHE	171 985,47 €
Lot n°3 – Construction bois – Couverture - Bardage	Ets ARBATS	176 991,08 €
Lot n° 4 - Etanchéité	Ets DUBOIS	41 384,35 €
Lot n° 5 – Menuiseries aluminium - Serrurerie	Ets MCM	42 915,00 €
Lot n°6 – Menuiseries extérieures bois	Ets MCM	6 324,00 €
Lot n°7 – Doublages – Cloisons – Faux plafond	Ets GARCIA ORTIS	51 418,18 €
Lot n°8 – Menuiseries intérieures	Ets LUNGO	22 124,60 €
Lot n°9 – Revêtement de sols souples	Ets MOQUETTE DECOR	20 417,41 €
Lot n°10 - Faïences	Ets SOMAREV	7 085,44 €
Lot n°11 - Peinture	Ets DALL'ERTA	10 849,05 €
Lot n°12 – Chauffage - Ventilation	Ets VIAL / ECO-SYSTEME	93 236,32 €
Lot n°13 – Plomberie - Sanitaires	Ets AILHAUD	23 784,82 €
Lot n°14 – Electricité – Courants faibles	Ets CAPARROS	35 092,44 €
Lot n°15 – Générateur photovoltaïque	Ets CARBEL	33 724,95 €
Lot n° Espaces verts - Aménagements	Ets JARDIVER TECHNIC	52 454,20 €

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, *les jour, mois, an que dessus.*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE * 04300 *

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 septembre 2011 — n° 2011/97

Nombre de membres :
- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 19*

- *Date de la convocation : Le 8/09/2011*
- *Date d'affichage : Le 8/09/2011*

L'an deux mil onze le quatorze du mois de septembre à dix huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à St Martin-les-Eaux, dans la Salle Polyvalente, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
Mr Alain CALVET, Mr Marc CAURETTE, Mr Robert ROSA Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mr Charles ROUESNE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Michel JACOD, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Melle Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Michel GRENET, Mr Michel FOUQUE Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Guy CAMMAN, Jean Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCI, Délégué de VILLEMUS,
Mme Viviane LUC, Déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Madame Michèle CROUHY

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
15 SEP. 2011
REPUBLIQUE FRANCAISE

OBJET : EXTENSION DE LA Z.A.E DE PITAUGIER
Signature des marchés

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT l'appel d'offre du 27 juin 2011.

CONSIDERANT le résultat de cette consultation dans le cadre du Marché à Procédure Adaptée.

CONSIDERANT le classement des offres.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

AUTORISE la signature des marchés avec les entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Montant HT
Lot n°1 – Réseaux	Groupement SETP / VALERO / URBELEC	247 988,42 €
Lot n°2 – Voirie	Groupement COLAS / SETP	291 671,63 €

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04300

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 septembre 2011 — n° 2011/98

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 19*
- *Date de la convocation : Le 8/09/2011*
- *Date d'affichage : Le 8/09/2011*

L'an deux mil onze le quatorze du mois de septembre à dix huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à St Martin-les-Eaux, dans la Salle Polyvalente, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
Mr Alain CALVET, Mr Marc CAURETTE, Mr Robert ROSA Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mr Charles ROUESNE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Michel JACOD, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Melle Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Michel GRENET, Mr Michel FOUQUE Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Guy CAMMAN, Jean Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCI, Délégué de VILLEMUS,
Mme Viviane LUC, Déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Madame Michèle CROUHY

OBJET : ACQUISITION DE COLONNES SEMI-ENTERREES
Signature du marché à bons de commande

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
29 SEP. 2011
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT l'appel d'offres du 19 mai 2011 et du 27 juillet 2011.

CONSIDERANT le résultat de la consultation dans le cadre de l'appel d'offres ouvert.

CONSIDERANT l'avis de la commission d'appel d'offres.

A l'Unanimité,

AUTORISE la signature du marché à bons de commande avec l'entreprise suivante :

Entreprise	Montant HT
Ets E.M.P	161 074,40 €

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, *les jour, mois, an que dessus.*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04300

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 septembre 2011 — n° 2011/99

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté :* 21
- *en exercice :* 21
- *qui ont pris part à la délibération :* 19
- *Date de la convocation :* Le 8/09/2011
- *Date d'affichage :* Le 8/09/2011

L'an deux mil onze le quatorze du mois de septembre à dix huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à St Martin-les-Eaux, dans la Salle Polyvalente, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
Mr Alain CALVET, Mr Marc CAURETTE, Mr Robert ROSA Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mr Charles ROUESNE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Michel JACOD, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Melle Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Michel GRENET, Mr Michel FOUQUE Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Guy CAMMAN, Jean Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCI, Délégué de VILLEMUS,
Mme Viviane LUC, Déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Madame Michèle CROUHY

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
14 OCT. 2011
REPUBLIQUE FRANCAISE

OBJET : SOCIETE GILLI SERVICES
Vente du Lot 16

Le Conseil de Communauté,

VU sa précédente délibération en date du 21 juillet 2011.

CONSIDERANT la rectification de la parcelle due au tracé de la voie publique dont la contenance passe de 2 828 m² à 3 099 m².

CONSIDERANT la demande de l'intéressé visant à obtenir gratuitement la frange de terrain.

Après en avoir délibéré
A l'Unanimité,

CONSIDERANT qu'il y aurait un précédent que rien ne justifie.

DECIDE de vendre à la Société GILLI SERVICES le lot 16 dans le Parc de Pitaugier d'une surface de 3 099 m² au prix de 10,47 € HT le m² soit un montant de 32 446,53 € HT.

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, *les jour, mois, an que dessus.*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 septembre 2011 — n° 2011/100

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 19*

- *Date de la convocation : Le 8/09/2011*
- *Date d'affichage : Le 8/09/2011*

L'an deux mil onze le quatorze du mois de septembre à dix huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à St Martin-les-Eaux, dans la Salle Polyvalente, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
Mr Alain CALVET, Mr Marc CAURETTE, Mr Robert ROSA Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mr Charles ROUESNE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Michel JACOD, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Melle Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Michel GRENET, Mr Michel FOUQUE Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Guy CAMMAN, Jean Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCI, Délégué de VILLEMUS,
Mme Viviane LUC, Déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Madame Michèle CROUHY

OBJET : SERVICE ATELIERS RELAIS
Ouverture de crédits – Décision Modificative n°2

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT le programme de travaux pour l'extension de la zone d'activités.
CONSIDERANT la réalisation de ce programme par tranche.
CONSIDERANT les crédits ouverts qui se révèlent insuffisants.

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
29 SEP. 2011
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Après en avoir délibéré
A l'Unanimité,

AUTORISE l'ouverture des crédits pour un montant de 450 000 €.
DIT que cette dépense s'équilibre de la façon suivante :

1. **Ouverture de crédits**

Dépenses	Recettes	
ZAE Pitaugier	*021 – Prélèvement sur recette de fonctionnement suite à vente terrain « Gilli »*	*16 - Emprunt*
400 000 €	50 000 €	350 000 €

2. **Virements de crédits**

Art/Op à créditer	Montant	Art/Op à débiter	Montant
2312-10007 Ext. ZAE	+ 50 000 €	2313-030 Pressoir des Alpes	- 50 000 €

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, *les jour, mois, an que dessus.*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04300

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 septembre 2011 — n° 2011/101

Nombre de membres :
- afférents au Conseil de Communauté : 21
- en exercice : 21
- qui ont pris part à la délibération : 19

- Date de la convocation : Le 8/09/2011
- Date d'affichage : Le 8/09/2011

L'an deux mil onze le quatorze du mois de septembre à dix huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à St Martin-les-Eaux, dans la Salle Polyvalente, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
Mr Alain CALVET, Mr Marc CAURETTE, Mr Robert ROSA Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mr Charles ROUESNE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Michel JACOD, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Melle Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Michel GRENET, Mr Michel FOUQUE Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Guy CAMMAN, Jean Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCI, Délégué de VILLEMUS,
Mme Viviane LUC, Déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Madame Michèle CROUHY

OBJET : ASSOCIATION « LE GABION »
Bail emphytéotique

Le Conseil de Communauté,

L'exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT la demande présentée par l'Association « Le Gabion ».

CONSIDERANT l'intérêt que revêt l'association en matière de formation aux métiers anciens du bâtiment.

CONSIDERANT la possibilité de la Communauté de Haute Provence de mettre à disposition pour le lot n°27 dans le Parc d'activités de Pitaugier.

CONSIDERANT le projet de bail emphytéotique soumis aux élus.

Après en avoir délibéré
A l'Unanimité,

DIT que le bail emphytéotique est accordé pour l'€ symbolique et que la mise à disposition des lieux intervient dès la signature du bail pour une durée de 28 années.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le bail emphytéotique qui doit intervenir avec l'association.

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, *les jour, mois, an que dessus.*

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
29 SEP. 2011
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04300

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 septembre 2011 — n° 2011/102

Nombre de membres :
- afférents au Conseil de Communauté : 21
- en exercice : 21
- qui ont pris part à la délibération : 19

- Date de la convocation : Le 8/09/2011
- Date d'affichage : Le 8/09/2011

L'an deux mil onze le quatorze du mois de septembre à dix huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à St Martin-les-Eaux, dans la Salle Polyvalente, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
Mr Alain CALVET, Mr Marc CAURETTE, Mr Robert ROSA Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mr Charles ROUESNE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Michel JACOD, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Melle Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Michel GRENET, Mr Michel FOUQUE Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Guy CAMMAN, Jean Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCI, Délégué de VILLEMUS,
Mme Viviane LUC, Déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Madame Michèle CROUHY

OBJET : **AMENAGEMENT ENTREE DE DAUPHIN**
Pénalités de retard à l'encontre du groupement d'entreprises (BS Boirie / ABC Patrimoine / Provence Impression)

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
29 SEP. 2011
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil de Communauté,

L'exposé du rapporteur entendu

CONSIDERANT sa précédente délibération en date du 10 septembre 2009 décidant de ramener les pénalités de retard à 40 jours portant le montant à 14 000 €.

CONSIDERANT que le groupement d'entreprises a saisi le Comité de conciliation des marchés.

CONSIDERANT la proposition de ce dernier de ramener les pénalités de 14 000 € à 10 000 €.

CONSIDERANT le rapport de l'expert confirmant que le cahier des charges n'a pas été respecté.

Après en avoir délibéré
A la majorité moins une abstention,

DECIDE de maintenir les pénalités à la somme de 14 000 €.

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04300

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 septembre 2011 — n° 2011/103

Nombre de membres :
- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 19*

- *Date de la convocation :* Le 8/09/2011
- *Date d'affichage :* Le 8/09/2011

L'an deux mil onze le quatorze du mois de septembre à dix huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à St Martin-les-Eaux, dans la Salle Polyvalente, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
Mr Alain CALVET, Mr Marc CAURETTE, Mr Robert ROSA Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mr Charles ROUESNE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Michel JACOD, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Melle Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Michel GRENET, Mr Michel FOUQUE Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Guy CAMMAN, Jean Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCI, Délégué de VILLEMUS,
Mme Viviane LUC, Déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Madame Michèle CROUHY

OBJET : RAPPORT SUR LES DECHETS MENAGERS 2010

Le Conseil de Communauté,

VU le rapport sur les déchets ménagers 2010.

VU le Décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 faisant obligation au Président de la Communauté de Haute Provence de la réalisation et de la présentation d'un rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Après en avoir délibéré
A l'Unanimité,

PREND ACTE des éléments détaillés du rapport sur les déchets ménagers 2010.

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
23 SEP. 2011
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE U4300

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 septembre 2011 — n° 2011/104

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 19*
- *Date de la convocation : Le 8/09/2011*
- *Date d'affichage : Le 8/09/2011*

L'an deux mil onze le quatorze du mois de septembre à dix huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à St Martin-les-Eaux, dans la Salle Polyvalente, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
Mr Alain CALVET, Mr Marc CAURETTE, Mr Robert ROSA Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mr Charles ROUESNE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Michel JACOD, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Melle Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Michel GRENET, Mr Michel FOUQUE Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Guy CAMMAN, Jean Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCI, Délégué de VILLEMUS,
Mme Viviane LUC, Déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Madame Michèle CROUHY

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES 2010

Le Conseil de Communauté,

VU le rapport d'activités de la Communauté de Haute Provence 2010.

VU la Loi du 12 juillet 1999 faisant obligation au Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I) d'adresser annuellement au Maire de chaque commune membre un rapport sur l'activité de l'E.P.C.I.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-39, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse le présent rapport au maire de chaque commune membre. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal. Le contenu du rapport sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Haute Provence et dès sa transmission dans toutes les mairies des communes membres.

Après en avoir délibéré
A l'Unanimité,

PREND ACTE des éléments détaillés du rapport d'activités 2010.

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, *les jour, mois, an que dessus.*

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
29 SEP. 2011
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Président de la Communauté de Haute Provence,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04300

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 septembre 2011

n° 2011/105

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 19*

- *Date de la convocation :* Le 8/09/2011
- *Date d'affichage :* Le 8/09/2011

L'an deux mil onze le quatorze du mois de septembre à dix huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à St Martin-les-Eaux, dans la Salle Polyvalente, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
Mr Alain CALVET, Mr Marc CAURETTE, Mr Robert ROSA Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mr Charles ROUESNE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Michel JACOD, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Melle Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Michel GRENET, Mr Michel FOUQUE Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Guy CAMMAN, Jean Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCI, Délégué de VILLEMUS,
Mme Viviane LUC, Déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Madame Michèle CROUHY

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
29 SEP. 2011
REPUBLIQUE FRANÇAISE

OBJET : AMENAGEMENT DE DEUX PONTS A AUBENAS-LES-ALPES
Demande de financements

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT le projet d'aménagement de deux ponts à Aubenas-Les-Alpes.
CONSIDERANT l'intérêt du projet pour le passage des engins agricoles.
CONSIDERANT le montant du projet qui s'élève à 55 607 € HT.
CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans le domaine de compétence de la Communauté de Haute Provence.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

ADOPTE le plan de financement ci-après :

COÛT H.T	EUROPE FEADER	C. Général	Autofinancement
55 607 €	20 000 €	10 000 €	25 607 €

SOLLICITE le concours financier de l'Europe au titre du FEADER.

AUTORISE Monsieur le Président à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04300

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 septembre 2011 — n° 2011/106

Nombre de membres :
- afférents au Conseil de Communauté : 21
- en exercice : 21
- qui ont pris part à la délibération : 19

- Date de la convocation : Le 8/09/2011
- Date d'affichage : Le 8/09/2011

L'an deux mil onze le quatorze du mois de septembre à dix huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à St Martin-les-Eaux, dans la Salle Polyvalente, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
Mr Alain CALVET, Mr Marc CAURETTE, Mr Robert ROSA Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mr Charles ROUESNE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Michel JACOD, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Melle Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Michel GRENET, Mr Michel FOUQUE Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Guy CAMMAN, Jean Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCI, Délégué de VILLEMUS,
Mme Viviane LUC, Déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Madame Michèle CROUHY

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
29 SEP. 2011
REPUBLIQUE FRANÇAISE

OBJET : AMENAGEMENT D'UN STADE INTERCOMMUNAL A DAUPHIN
Demande de financement

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT le projet d'aménagement du stade intercommunal à DAUPHIN.
CONSIDERANT l'intérêt du projet qui correspond à un besoin du territoire qui réunit plusieurs communes.
CONSIDERANT le montant du projet qui s'élève à 350 000 € HT.
CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans le domaine de compétence de la Communauté de Haute Provence.
CONSIDERANT dans le cadre de la mesure 321 du Plan de Développement Rural Hexagonal, le taux maximum d'aides publiques est de 80% pour les investissements matériels sur un montant de dépenses de 50 000 €.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

ADOPTE le plan de financement ci-après :

COÛT H.T	EUROPE FEADER	C. Régional	C. Général	Autofinancement
350 000 €	20 000 €	50 000 €	40 000 €	240 000 €

SOLLICITE le concours financier de l'Europe au titre du FEADER.
AUTORISE Monsieur le Président à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04300

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 septembre 2011 — n° 2011/107

Nombre de membres :
- afférents au Conseil de Communauté : 21
- en exercice : 21
- qui ont pris part à la délibération : 19

- Date de la convocation : Le 8/09/2011
- Date d'affichage : Le 8/09/2011

L'an deux mil onze le quatorze du mois de septembre à dix huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à St Martin-les-Eaux, dans la Salle Polyvalente, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
Mr Alain CALVET, Mr Marc CAURETTE, Mr Robert ROSA Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mr Charles ROUESNE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Michel JACOD, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Melle Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Michel GRENET, Mr Michel FOUQUE Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Guy CAMMAN, Jean Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCI, Délégué de VILLEMUS,
Mme Viviane LUC, Déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES,

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
29 SEP. 2011
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétaire de séance : Madame Michèle CROUHY

OBJET : **AMENAGEMENT DE VESTIAIRES A DAUPHIN**
Demande de financements

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT le projet d'aménagement de vestiaires à DAUPHIN.
CONSIDERANT l'intérêt du projet qui correspond à un besoin du territoire qui réunit plusieurs communes.
CONSIDERANT le montant du projet qui s'élève à 300 000 € HT.
CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans le domaine de compétence de la Communauté de Haute Provence.
CONSIDERANT dans le cadre de la mesure 321 du Plan de Développement Rural Hexagonal, le taux maximum d'aides publiques est de 80% pour les investissements matériels sur un montant de dépenses de 50 000 €.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

ADOPTE le plan de financement ci-après :

COÛT H.T	EUROPE FEADER	Env. Parlementaire	Autofinancement
300 000 €	20 000 €	15 000 €	265 000 €

SOLLICITE le concours financier de l'Europe au titre du FEADER.
AUTORISE Monsieur le Président à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE * 04300 *

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 septembre 2011 — n° 2011/108

Nombre de membres :
- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 19*

- *Date de la convocation : Le 8/09/2011*
- *Date d'affichage : Le 8/09/2011*

L'an deux mil onze le quatorze du mois de septembre à dix huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à St Martin-les-Eaux, dans la Salle Polyvalente, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
Mr Alain CALVET, Mr Marc CAURETTE, Mr Robert ROSA Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mr Charles ROUESNE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Michel JACOD, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Melle Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Michel GRENET, Mr Michel FOUQUE Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Guy CAMMAN, Jean Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCI, Délégué de VILLEMUS,
Mme Viviane LUC, Déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Madame Michèle CROUHY

OBJET : **AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE TENNIS**
Demande de financements

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT le projet d'aménagement d'un terrain de tennis à DAUPHIN.
CONSIDERANT l'intérêt du projet qui correspond à un besoin du territoire qui réunit plusieurs communes.
CONSIDERANT le montant du projet qui s'élève à 50 000 € HT.
CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans le domaine de compétence de la Communauté de Haute Provence.
CONSIDERANT dans le cadre de la mesure 321 du Plan de Développement Rural Hexagonal, le taux maximum d'aides publiques est de 80% pour les investissements matériels sur un montant de dépenses de 50 000 €.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

ADOPTE le plan de financement ci-après :

COÛT H.T	EUROPE FEADER	C. Régional	Enveloppe parlementaire	Autofinancement
50 000 €	11 000 €	25 000 €	4 000 €	10 000 €

SOLLICITE le concours financier de l'Europe au titre du FEADER.
AUTORISE Monsieur le Président à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, *les jour, mois, an que dessus.*

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE de FORCALQUIER
29 SEP. 2011
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04300

Le Président de la Communauté de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 septembre 2011 — n° 2011/109

Nombre de membres :
- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 19*

- *Date de la convocation : Le 8/09/2011*
- *Date d'affichage : Le 8/09/2011*

L'an deux mil onze le quatorze du mois de septembre à dix huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à St Martin-les-Eaux, dans la Salle Polyvalente, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
Mr Alain CALVET, Mr Marc CAURETTE, Mr Robert ROSA Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mr Charles ROUESNE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Michel JACOD, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Melle Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Michel GRENET, Mr Michel FOUQUE Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Guy CAMMAN, Jean Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCI, Délégué de VILLEMUS,
Mme Viviane LUC, Déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Madame Michèle CROUHY

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
29 SEP. 2011
REPUBLIQUE FRANÇAISE

OBJET : AMENAGEMENT DE LA PLACE DU MITAN A DAUPHIN
Demande de financements

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT le projet d'aménagement de la place du Mitan à DAUPHIN.
CONSIDERANT le montant du projet qui s'élève à 90 000 € HT.
CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans le domaine de compétence de la Communauté de Haute Provence.
CONSIDERANT l'aide accordée par l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (F.N.A.D.T)
CONSIDERANT dans le cadre de la mesure 323 E du Plan de Développement Rural Hexagonal, le taux maximum d'aides publiques est de 80% pour les investissements matériels sur un montant de dépenses de 50 000 €.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

ADOPTE le plan de financement ci-après :

COÛT H.T	EUROPE FEADER	F.N.A.D.T	Conseil Régional	Autofinancement
90 000 €	20 000 €	29 700 €	18 000 €	22 300 €

SOLLICITE le concours financier de l'Europe au titre du FEADER et de l'Etat au titre du F.N.A.D.T.
AUTORISE Monsieur le Président à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04300

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 septembre 2011 — n° 2011/110

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 19*
- *Date de la convocation : Le 8/09/2011*
- *Date d'affichage : Le 8/09/2011*

L'an deux mil onze le quatorze du mois de septembre à dix huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à St Martin-les-Eaux, dans la Salle Polyvalente, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
Mr Alain CALVET, Mr Marc CAURETTE, Mr Robert ROSA Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mr Charles ROUESNE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Michel JACOD, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Melle Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Michel GRENET, Mr Michel FOUQUE Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Guy CAMMAN, Jean Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCI, Délégué de VILLEMUS,
Mme Viviane LUC, Déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Madame Michèle CROUHY

OBJET : **AMENAGEMENT DE LA RUE SCARPEE A DAUPHIN**
Demande de financements

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
29 SEP. 2011
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT le projet d'aménagement de la place du Mitan à DAUPHIN.
CONSIDERANT le montant du projet qui s'élève à 85 000 € HT.
CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans le domaine de compétence de la Communauté de Haute Provence.
CONSIDERANT l'aide accordée par l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (F.N.A.D.T)
CONSIDERANT dans le cadre de la mesure 323 E du Plan de Développement Rural Hexagonal, le taux maximum d'aides publiques est de 80% pour les investissements matériels sur un montant de dépenses de 50 000 €.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

ADOPTE le plan de financement ci-après :

COÛT H.T	EUROPE FEADER	F.N.A.D.T	Conseil Régional	Autofinancement
85 000 €	20 000 €	28 050 €	17 000 €	19 950 €

SOLLICITE le concours financier de l'Europe au titre du FEADER et de l'Etat au titre du F.N.A.D.T.
AUTORISE Monsieur le Président à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04300

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 septembre 2011 — n° 2011/111

Nombre de membres :
- afférents au Conseil de Communauté : 21
- en exercice : 21
- qui ont pris part à la délibération : 19

- Date de la convocation : Le 8/09/2011
- Date d'affichage : Le 8/09/2011

L'an deux mil onze le quatorze du mois de septembre à dix huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à St Martin-les-Eaux, dans la Salle Polyvalente, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
Mr Alain CALVET, Mr Marc CAURETTE, Mr Robert ROSA Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mr Charles ROUESNE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Michel JACOD, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Melle Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Michel GRENET, Mr Michel FOUQUE Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Guy CAMMAN, Jean Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCI, Délégué de VILLEMUS,
Mme Viviane LUC, Déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Madame Michèle CROUHY

OBJET : **CONSTRUCTION D'UNE CRECHE INTERCOMMUNALE A MANE**
Demande de financements

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
29 SEP. 2011
REPUBLIQUE FRANCAISE

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT le projet de construction d'une crèche intercommunale à MANE.
CONSIDERANT le montant du projet qui s'élève à 1 000 000 € HT.
CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans le domaine de compétence de la Communauté de Haute Provence.
CONSIDERANT l'aide accordée par l'Etat dans le cadre des Pôles d'Excellence Rurale.
CONSIDERANT dans le cadre de la mesure 321 du Plan de Développement Rural Hexagonal, le taux maximum d'aides publiques est de 80% pour les investissements matériels sur un montant de dépenses de 50 000 €.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

ADOPTE le plan de financement ci-après :

COÛT H.T	EUROPE FEADER	F.M.M	D.E.T.R	C.A.F	ADEME	Autofinancement
1 000 000 €	20 000 €	91 000 €	140 000 €	280 000 €	30 000 €	439 000 €

SOLLICITE le concours financier de l'Europe au titre du FEADER et l'Etat au titre du Fonds Ministériel Mutualisé (F.M.M).
AUTORISE Monsieur le Président à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, *les jour, mois, an que dessus.*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04300

Le Président de la Communauté
de Haute Provence

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 septembre 2011 — n° 2011/112

Nombre de membres :
- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 19*

- *Date de la convocation : Le 8/09/2011*
- *Date d'affichage : Le 8/09/2011*

L'an deux mil onze le quatorze du mois de septembre à dix huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à St Martin-les-Eaux, dans la Salle Polyvalente, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
Mr Alain CALVET, Mr Marc CAURETTE, Mr Robert ROSA Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mr Charles ROUESNE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Michel JACOD, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Melle Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Michel GRENET, Mr Michel FOUQUE Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Guy CAMMAN, Jean Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCI, Délégué de VILLEMUS,
Mme Viviane LUC, Déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Madame Michèle CROUHY

OBJET : ILLUMINATION DE LA CITADELLE DE MANE
Demande de financements

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
29 SEP. 2011
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT le projet d'illumination de la citadelle de MANE.
CONSIDERANT le montant du projet qui s'élève à 79 500 € HT.
CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans le domaine de compétence de la Communauté de Haute Provence.
CONSIDERANT l'intérêt de la démarche qui valorise la Citadelle ; unique fortification médiévale de la région.
CONSIDERANT l'aide accordée par l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (F.N.A.D.T)
CONSIDERANT dans le cadre de la mesure 323 E du Plan de Développement Rural Hexagonal, le taux maximum d'aides publiques est de 80% pour les investissements matériels sur un montant de dépenses de 50 000 €.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

ADOPTE le plan de financement ci-après :

COÛT H.T	EUROPE FEADER	F.N.A.D.T	Conseil Général	Autofinancement
79 500 €	20 000 €	26 235 €	7 950 €	25 315 €

SOLLICITE le concours financier de l'Europe au titre du FEADER et de l'Etat au titre du F.N.A.D.T.
AUTORISE Monsieur le Président à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, *les jour, mois, an que dessus.*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04300

Le Président de la Communauté de Haute Provence

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 septembre 2011 — n° 2011/113

Nombre de membres :
- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 19*

- *Date de la convocation : Le 8/09/2011*
- *Date d'affichage : Le 8/09/2011*

L'an deux mil onze le quatorze du mois de septembre à dix huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à St Martin-les-Eaux, dans la Salle Polyvalente, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
Mr Alain CALVET, Mr Marc CAURETTE, Mr Robert ROSA Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mr Charles ROUESNE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Michel JACOD, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Melle Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Michel GRENET, Mr Michel FOUQUE Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Guy CAMMAN, Jean Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCI, Délégué de VILLEMUS,
Mme Viviane LUC, Déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Madame Michèle CROUHY

OBJET : AMENAGEMENT DE LA RUE DU BARRIEN A MANE
Demande de financements

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT le projet d'aménagement de la rue du Barrien à MANE.
CONSIDERANT le montant du projet qui s'élève à 84 000 € HT.
CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans le domaine de compétence de la Communauté de Haute Provence.
CONSIDERANT l'aide accordée par l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (F.N.A.D.T)
CONSIDERANT dans le cadre de la mesure 323 E du Plan de Développement Rural Hexagonal, le taux maximum d'aides publiques est de 80% pour les investissements matériels sur un montant de dépenses de 50 000 €.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

ADOPTE le plan de financement ci-après :

COÛT H.T	EUROPE FEADER	F.N.A.D.T	Conseil Régional	Autofinancement
84 000 €	15 480 €	27 720 €	24 000 €	16 800 €

SOLLICITE le concours financier de l'Europe au titre du FEADER et de l'Etat au titre du F.N.A.D.T.
AUTORISE Monsieur le Président à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, *les jour, mois, an que dessus.*

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE de FORCALQUIER
29 SEP. 2011
REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04300

Le Président de la Communauté de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 septembre 2011 — n° 2011/114

Nombre de membres :
- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 19*

- *Date de la convocation : Le 8/09/2011*
- *Date d'affichage : Le 8/09/2011*

L'an deux mil onze le quatorze du mois de septembre à dix huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à St Martin-les-Eaux, dans la Salle Polyvalente, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
Mr Alain CALVET, Mr Marc CAURETTE, Mr Robert ROSA Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mr Charles ROUESNE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Michel JACOD, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Melle Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Michel GRENET, Mr Michel FOUQUE Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Guy CAMMAN, Jean Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCI, Délégué de VILLEMUS,
Mme Viviane LUC, Déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Madame Michèle CROUHY

OBJET : AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA LOUBATIERE A MANE
Demande de financements

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT le projet d'aménagement de la rue de la Loubatière à MANE.
CONSIDERANT le montant du projet qui s'élève à 86 000 € HT.
CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans le domaine de compétence de la Communauté de Haute Provence.
CONSIDERANT l'aide accordée par l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (F.N.A.D.T)
CONSIDERANT dans le cadre de la mesure 323 E du Plan de Développement Rural Hexagonal, le taux maximum d'aides publiques est de 80% pour les investissements matériels sur un montant de dépenses de 50 000 €.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

ADOPTE le plan de financement ci-après :

COÛT H.T	EUROPE FEADER	F.N.A.D.T	Conseil Régional	Autofinancement
86 000 €	15 250 €	28 380 €	25 170 €	17 200 €

SOLLICITE le concours financier de l'Europe au titre du FEADER et de l'Etat au titre du F.N.A.D.T.
AUTORISE Monsieur le Président à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, *les jour, mois, an que dessus.*

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
29 SEP. 2011
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE ★04300★

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 septembre 2011 — n° 2011/115

Nombre de membres :
- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 19*

- *Date de la convocation : Le 8/09/2011*
- *Date d'affichage : Le 8/09/2011*

L'an deux mil onze le quatorze du mois de septembre à dix huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à St Martin-les-Eaux, dans la Salle Polyvalente, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
Mr Alain CALVET, Mr Marc CAURETTE, Mr Robert ROSA Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mr Charles ROUESNE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Michel JACOD, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Melle Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Michel GRENET, Mr Michel FOUQUE Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Guy CAMMAN, Jean Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCI, Délégué de VILLEMUS,
Mme Viviane LUC, Déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Madame Michèle CROUHY

OBJET : **CONSTRUCTION D'UNE CRECHE A REILLANNE**
Demande de financements

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT le projet de construction d'une crèche à REILLANNE.
CONSIDERANT le montant du projet qui s'élève à 550 000 € HT.
CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans le domaine de compétence de la Communauté de Haute Provence.
CONSIDERANT l'aide accordée par l'Etat dans le cadre des Pôles d'Excellence Rurale.
CONSIDERANT dans le cadre de la mesure 321 du Plan de Développement Rural Hexagonal, le taux maximum d'aides publiques est de 80% pour les investissements matériels sur un montant de dépenses de 50 000 €.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

ADOPTE le plan de financement ci-après :

COÛT H.T	EUROPE FEADER	F.M.M	D.E.T.R	C.A.F	Conseil régional	Autofinancement
675 000 €	20 000 €	131 500 €	50 000 €	150 000 €	20 000 €	303 500 €

SOLLICITE le concours financier de l'Europe au titre du FEADER et l'Etat au titre du Fonds Ministériel Mutualisé (F.M.M).
AUTORISE Monsieur le Président à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, *les jour, mois, an que dessus.*

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE de FORCALQUIER
29 SEP. 2011
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04300

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 septembre 2011 — n° 2011/116

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 19*
- *Date de la convocation : Le 8/09/2011*
- *Date d'affichage : Le 8/09/2011*

L'an deux mil onze le quatorze du mois de septembre à dix huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à St Martin-les-Eaux, dans la Salle Polyvalente, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
Mr Alain CALVET, Mr Marc CAURETTE, Mr Robert ROSA Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mr Charles ROUESNE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Michel JACOD, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Melle Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Michel GRENET, Mr Michel FOUQUE Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Guy CAMMAN, Jean Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCI, Délégué de VILLEMUS,
Mme Viviane LUC, Déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Madame Michèle CROUHY

OBJET : CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT A REILLANNE
Demande de financements

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT le projet de construction d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement à REILLANNE.
CONSIDERANT le montant du projet qui s'élève à 400 000 € HT.
CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans le domaine de compétence de la Communauté de Haute Provence.
CONSIDERANT l'aide accordée par l'Etat dans le cadre des Pôles d'Excellence Rurale.
CONSIDERANT dans le cadre de la mesure 321 du Plan de Développement Rural Hexagonal, le taux maximum d'aides publiques est de 80% pour les investissements matériels sur un montant de dépenses de 50 000 €.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

ADOPTE le plan de financement ci-après :

COÛT H.T	EUROPE FEADER	F.M.M	D.E.T.R	C.A.F	Conseil régional	Autofinancement
525 000 €	20 000 €	82 000 €	50 000 €	50 000 €	20 000 €	303 000 €

SOLLICITE le concours financier de l'Europe au titre du FEADER et l'Etat au titre du Fonds Ministériel Mutualisé (F.M.M).
AUTORISE Monsieur le Président à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, *les jour, mois, an que dessus.*

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
29 SEP. 2011
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04300

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 septembre 2011 — n° 2011/117

Nombre de membres :
- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 19*

- *Date de la convocation : Le 8/09/2011*
- *Date d'affichage : Le 8/09/2011*

L'an deux mil onze le quatorze du mois de septembre à dix huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à St Martin-les-Eaux, dans la Salle Polyvalente, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
Mr Alain CALVET, Mr Marc CAURETTE, Mr Robert ROSA Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mr Charles ROUESNE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Michel JACOD, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Melle Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Michel GRENET, Mr Michel FOUQUE Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Guy CAMMAN, Jean Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCI, Délégué de VILLEMUS,
Mme Viviane LUC, Déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Madame Michèle CROUHY

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
29 SEP. 2011
REPUBLIQUE FRANÇAISE

OBJET : REFECTION DE LA SIGNALETIQUE
Demande de financements

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT le projet d'aménagement de réfection de la signalétique.
CONSIDERANT le montant du projet qui s'élève à 85 000 € HT.
CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans le domaine de compétence de la Communauté de Haute Provence.
CONSIDERANT l'aide accordée par le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (F.N.A.D.T)
CONSIDERANT dans le cadre de la mesure 323E du Plan de Développement Rural Hexagonal, le taux maximum d'aides publiques est de 80% pour les investissements matériels sur un montant de dépenses de 50 000 €.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

ADOPTE le plan de financement ci-après :

COÛT H.T	EUROPE FEADER	C. Régional	F.N.A.D.T	Autofinancement
85 000 €	20 000 €	17 000 €	28 050 €	19 950 €

SOLLICITE le concours financier de l'Europe au titre du FEADER et de l'Etat au titre du F.N.A.D.T.
AUTORISE Monsieur le Président à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04300

Jacques DEPIEDS

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 septembre 2011 — n° 2011/118

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté :* 21
- *en exercice :* 21
- *qui ont pris part à la délibération :* 19

- *Date de la convocation :* Le 8/09/2011
- *Date d'affichage :* Le 8/09/2011

L'an deux mil onze le quatorze du mois de septembre à dix huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à St Martin-les-Eaux, dans la Salle Polyvalente, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
Mr Alain CALVET, Mr Marc CAURETTE, Mr Robert ROSA Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mr Charles ROUESNE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Michel JACOD, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Melle Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Michel GRENET, Mr Michel FOUQUE Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Guy CAMMAN, Jean Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCI, Délégué de VILLEMUS,
Mme Viviane LUC, Déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Madame Michèle CROUHY

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
29 SEP. 2011
REPUBLIQUE FRANÇAISE

OBJET : RESEAU LOCAL INTER COMMUNAL (TRES HAUT DEBIT)
Demande de financements

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT le projet d'aménagement d'un Réseau Local Inter Communal (R.L.I.C) permettant d'apporter du très haut débit sur le territoire.

CONSIDERANT le montant du projet qui s'élève à 80 000 € HT.

CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans le domaine de compétence de la Communauté de Haute Provence.

CONSIDERANT l'existence d'un Fonds pour la Société Numérique (F.S.N) finançant les investissements pour le très haut débit dans les zones peu dense.

CONSIDERANT dans le cadre de la mesure 321 du Plan de Développement Rural Hexagonal, le taux maximum d'aides publiques est de 80% pour les investissements matériels sur un montant de dépenses de 50 000 €.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

ADOPTE le plan de financement ci-après :

COÛT H.T	EUROPE FEADER	F.S.N	Autofinancement
80 000 €	20 000 €	44 000 €	16 000 €

SOLLICITE le concours financier de l'Europe au titre du FEADER et de l'Etat au titre du F.S.N.
AUTORISE Monsieur le Président à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE * 04300 *

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 septembre 2011 — n° 2011/119

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté : 21*
- *en exercice : 21*
- *qui ont pris part à la délibération : 19*
- *Date de la convocation : Le 8/09/2011*
- *Date d'affichage : Le 8/09/2011*

L'an deux mil onze le quatorze du mois de septembre à dix huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à St Martin-les-Eaux, dans la Salle Polyvalente, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
Mr Alain CALVET, Mr Marc CAURETTE, Mr Robert ROSA Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mr Charles ROUESNE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Michel JACOD, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Melle Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Michel GRENET, Mr Michel FOUQUE Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Guy CAMMAN, Jean Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCI, Délégué de VILLEMUS,
Mme Viviane LUC, Déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES,

Secrétaire de séance : Madame Michèle CROUHY

OBJET : **BATIMENT « LE JARDIN AUX SENTEURS »**
Restitution de la caution à la Société Techno-Concept

REÇU A LA SOUS PREFECTURE de FORCALQUIER
29 SEP. 2011
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT la résiliation du contrat de location avec la Société TECHNO CONCEPT à compter du 1er septembre 2011 pour le bâtiment « le jardin aux senteurs ».

CONSIDERANT que l'état des lieux réalisé ne s'oppose pas à la restitution de la caution versée à l'entrée dans les locaux.

A l'unanimité,

AUTORISE le remboursement de la somme de 1 000 € versée à la Société TECHNO-CONCEPT.

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, *les jour, mois, an que dessus.*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE * 04300 *

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.

Communauté de Haute Provence

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 14 septembre 2011 — n° 2011/120

Nombre de membres :

- *afférents au Conseil de Communauté :* 21
- *en exercice :* 21
- *qui ont pris part à la délibération :* 19

- *Date de la convocation :* Le 8/09/2011
- *Date d'affichage :* Le 8/09/2011

L'an deux mil onze le quatorze du mois de septembre à dix huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à St Martin-les-Eaux, dans la Salle Polyvalente, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :
Mr Alain CALVET, Mr Marc CAURETTE, Mr Robert ROSA Délégués de REILLANNE
Mme Michèle BERTIN, Mr Guy PISTORESI, Mr Charles ROUESNE, Délégués de DAUPHIN,
MM. Jacques DEPIEDS, Gérard BIENVENU, Michel JACOD, Délégués de MANE,
Mr André BOUFFIER, Melle Marie GERBAUD, Délégués de MONTJUSTIN,
Mme Michèle CROUHY, M. Michel GRENET, Mr Michel FOUQUE Délégués de ST MARTIN-LES-EAUX,
MM. André PETA, Guy CAMMAN, Jean Paul GROSSO, Délégués de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE,
M. Pierre POURCI, Délégué de VILLEMUS,
Mme Viviane LUC, Déléguée d'AUBENAS-LES-ALPES,

Se**crétaire de séance** : Madame Michèle CROUHY

OBJET : **AMENAGEMENT D'UN BISTROT DE PAYS, LOGEMENT ET CHAMBRE D'HÔTE A MONTJUSTIN**
Signature des marchés – Délégation au bureau

Le Conseil de Communauté,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Considérant le projet d'aménagement d'un bistrot de pays, logement et chambre d'hôte à Montjustin

Considérant que les travaux doivent être engagés le plus rapidement possible afin d'ouvrir pour la prochaine saison estivale.

Conformément aux dispositions susmentionnées,
A l'Unanimité,

DONNE DELEGATION au bureau pour l'attribution des marchés.

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
- 4 OCT. 2011
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ainsi fait et délibéré à ST MARTIN-LES-EAUX, *les jour, mois, an que dessus.*

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-PROVENCE 04300

Jacques DEPIEDS.